



Le CSE (en bref)

N°76

**SYNDICAT
UTILE et
DÉTERMINÉ !**

Réunion du 19 décembre 2024

Avis du CSE sur l'information-consultation sur les orientations stratégiques de BPCE-IT

Pour cette information-consultation commencée le 10 octobre en réunion extraordinaire du CSE (voir le CSE en Bref n°72), le CSE a fait appel au cabinet d'expertise Syndex afin d'obtenir plus d'information que ce que la direction avait présenté. Notamment sur les plans de recrutement et de formation, le budget et surtout une perspective sur trois ans, (comme le stipule d'ailleurs notre accord d'entreprise sur le CSE).

Mais l'époque des plans stratégiques tri-annuels du Groupe semble terminée : le Groupe a présenté un plan sur six ans (« vision 2030 ») dans lequel certains des grands projets qui vont concerner BPCE-IT à court ou moyen terme ne figurent même pas, à commencer par la fusion des SI (projet Orion), l'intégration du SI de la Casden (présentée ce même jour), ou ne sont à peine mentionnés (projets Rise et Hibiscus).

La direction s'est défendue en disant que le budget pour Orion reste à construire (rappelons que l'information-

consultation sur ce projet est actuellement en cours à BPCE-IT...) et que pour Hibiscus (rachat de la SGEF), il faudra attendre mi-février 2025.

Dans son rapport d'expertise (consultable <ICI>), **Syndex a malgré tout regretté une vision budgétaire limitée à 2025, ce qu'il a qualifié de « très grosse limite », ainsi que l'absence de visibilité sur l'après Dragonfly (qui se termine en 2025) et sur les moyens accordés pour faire face aux projets qui impacteront BPCE-IT.**

La direction s'est contentée de rappeler la différence entre « le temps long » du Groupe avec sa « vision 2030 » et le temps court à BPCE-IT qui s'apparente selon nous de plus en plus à de la navigation à vue.

Trois avis différents ont été rendu sur ces « orientations stratégiques BPCE-IT », un avis d'abstention (CFDT et CFTC), et deux avis défavorables (SUD-CGT et UNSA). **SUD et la CGT ont demandé les informations manquantes au-delà de 2025 : sur les investissements à 3 ans pour faire face aux projets, l'après Dragonfly, la responsabilité environnementale (voir l'avis SUD-CGT <ICI>).**

Information-consultation sur le projet de transfert des activités informatiques d'infrastructure, de sécurité et de production applicative de la CASDEN vers BPCE-IT

La direction a envoyé aux membres du CSE un dossier de présentation d'un transfert d'activités informatiques de la CASDEN vers BPCE-IT (dossier toujours confidentiel à la date de publication de ce CSE en Bref).

Ce projet prévoit le transfert de 43 salarié-es de la CASDEN (22 CDI, 1 alternant, 20 prestataires) de l'entité CASDEN IT vers BPCE-IT. Cette entité serait rattachée à la direction IPI fraîchement créée (le mois dernier...) à BPCE-IT.

La direction met en avant l'intégration progressive des SI indépendants depuis 2018 (Crédit Coopératif, Socfim, CFF, Natixis, Palatine). En 2024, il ne restait plus que la BRED et la Casden. Les impératifs de sécurité du SI ont aussi pesé dans cette décision de transfert.

En rejoignant, BPCE-IT le SI de la Casden va donc migrer vers les standards du Groupe, et un budget conséquent a été prévu pour ce vaste chantier (dont la date de fin n'est pas mentionnée) : 7,32M€ et 7730 j/h.

Si l'on en croit la direction ce projet n'occasionnerait pas de surcroît d'activité pour les Welcome Bars de BPCE-IT, le support étant assuré par un Welcome Bar Casden à Champs sur Marne.

Le site retenu pour accueillir nos futurs collègues de la Casden est Liberté 2 à Charenton, où là aussi des postes de travail ont été anticipés à leur intention.

L'entité Casden IT étant considérée comme une « entité économique autonome » (ce qui est plus que discutable) **les salarié-es seront transférés selon l'article L1224-1 du Code du Travail sans réelle possibilité de refus comme la direction l'a reconnu. La date de leur transfert serait le 1er avril 2025.**

Quatre réunions de négociation, auxquelles seront conviées les OS représentatives de BPCE-IT, sont déjà planifiées en janvier et février 2025 « en vue d'un accord anticipé de transition et/ou d'adaptation ».

Espérons que les salarié-es de Casden-IT seront bien défendu-es car, si des opportunités leurs seront offertes à BPCE-IT comme notre direction le déclare, les conséquences sociales (temps de travail, accroissement des temps de trajet, avantages divers) risquent d'être importantes.

Dans le document présenté par la direction (voir <ICI>) la première page résume les différents jalons à partir de la réception le 25 septembre 2024 de la « Lettre de Suite » adressée par la JST (Joint Supervisory Team, l'Audit de la BCE) et les chiffres clés sur les constats (ou « findings ») établis par le JST. **En résumé, il y a 15 recommandations totales de la BCE sur toutes les activités du Groupe, gouvernance comprise, qui sont déclinées en 60 recommandations unitaires adressées surtout à BPCE SA et à BPCE Achats et Services, mais dont 6 vont concerner BPCE-IT. Elles sont classées par niveau progressif de criticité de F2 à F4 et ont des échéances allant du T4 2024 (!) au T4 2025 (sauf une au T4 2026).**

La suite du document est en VO (anglais des affaires) et décrit les findings et les recos éventuellement associées. BPCE-IT sera concerné par le finding n°7, avec les recos 7.1 et 7.3 concernant les datacenters Albireo et Antares, le finding n°8, avec les recos 8.3 concernant les gateways réseaux et 8.4 concernant l'hébergement des applis Mysys et Equinoxe, le finding n°13 (classée F4) avec la reco 13.2 sur la gestion des disques (passage à la technologie container). Enfin BPCE-IT sera contributeur sur le finding 3 (« Groupe BPCE has no IT strategy »...) pour les volets hébergement, Cloud, Sécurité et obsolescence). L'année 2025 va être chargée !

Retour de la CSSCT du 28 novembre 2024

Le compte rendu de la réunion (consultable <ICI>) a été présenté par le rapporteur de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail. L'ordre du jour a porté principalement sur les points suivants :

- ◇ **Déménagement du site de Charenton-Nouveau Bercy** : parmi les difficultés rencontrées par les salarié-es, la plus discutée a été la suroccupation du plateau 5A à Odyssey. Les élu-es CSSCT ont relevé 88 personnes pour 33 positions de travail, soit un taux de flex de 0,37 bien loin du 0,6 annoncé dans le mo-

dèle « Well ». La réponse donnée à la CSSCT par la direction selon qui le taux de 0,6 doit être apprécié au niveau de l'immeuble Odyssey n'est pas recevable. **Divers problèmes** rencontrés sur les sites de Toulouse et Strasbourg (bornes de rechargement), Bordeaux (évolution du Welcome Bar), Saint-Quentin-immeuble Régus (désagréments dus aux travaux), Aix et Nantes (problèmes de parkings).

◇ **Suite de l'alerte lancée par la CSSCT sur le site de Toulon** : un groupe de parole a été organisé avec les salarié-es du site et la Médecine du Travail.

Mise à jour de la DUE (Décision Unilatérale de l'Employeur) relative à la retraite supplémentaire

La direction a informé le CSE que, conformément à l'accord QVCT (Qualité de Vie et Conditions de Travail) récemment signé par les 4 OS représentatives à BPCE-IT, elle avait mis à jour la DUE sur la retraite supplémentaire pour intégrer **l'article 6 de cet accord qui permet aux salarié-es à temps partiels ou à temps réduit qui le souhaitent de cotiser sur la base d'un temps plein aux régimes de retraites de base, complémentaire et supplémentaire (la cotisation de l'employeur suivant cette augmentation de l'assiette).**

Activités Sociales et Culturelles

Après le vote à l'unanimité des activités locales (voir les CR ASC <ICI> et <ICI>), une modification des règles de gestions a été votée pour imposer un montant minimal de 10€ aux demandes de remboursement par le CSE.

Une « boîte à idées » sera bientôt proposée aux salarié-es qui souhaiteraient proposer des idées d'activités locales à faire organiser par les référent-es locaux du CSE.

Le vote du budget 2025 a fait l'objet d'une discussion sur le choix qui a été fait de renoncer en 2025 au cadeau de fin d'année au profit de chèques cadeaux afin d'avoir des comptes à l'équilibre en fin d'année.

La trésorière a précisé qu'un point serait fait en fin d'année 2025 et que, si une marge était dégagée, le cadeau pourrait être réintroduit en 2026.

Le budget 2025 a finalement été voté à l'unanimité moins une abstention (SUD).

Questions diverses

En réponse à une question de SUD, la direction a précisé qu'en l'absence de diplôme de médaille du travail (le diplôme étant parfois égaré entre la préfecture et le destinataire, et la préfecture refusant souvent de la réimprimer) un extrait de la publication au JO (et le refus de réimpression de la préfecture) pouvaient servir de justificatif.

A une question sur l'application du coefficient d'adaptation du montant de la part variable, le DRH a répondu qu'il ne s'appliquait pas. Quant aux rumeurs d'une baisse de 20% de l'enveloppe de la part variable, il n'est pas au courant... Tout va bien alors ?

Vos représentant-es SUD-Solidaires au CSE vous souhaitent de ...

Valérie ESPAGNET, Nathalie LEFEVRE, Corinne SAVIN, Benoît POMATTO, Philippe GERARDOT, Nicolas GUERIN, Romain SIMONET, Daniel THIRARD

